Image not found or type unknown

Démission suite congés payés après congés maternité

Par **dj69**, le **10/05/2017** à **21:26**

Bonjour,
Je suis actuellement en congés maternité et souhaite poser mes congés payés à la suite et songe peut-être à prendre un court congés parental par la suite (1 mois). Je souhaite pas retourner chez mon employeur actuel (démission pour aller ailleurs) et ne pas effectuer mon préavis de 3 mois. Est-ce possible dans ma configuration actuelle? Et si je démissionnais juste à la suite de mes congés payés sans effectuer de préavis, est-ce possible?
Merci de votre aide!

Par **morobar**, le **11/05/2017** à **08:51**

Bonjour,
Non sauf accord de l'employeur.
Mais par contre vous pouvez démissionner sans faire de préavis pendant votre congé maternité.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés